N° 81 — 14e Année | LE NUMERO CINQ CENTIMES | (1er Germinal, An 110) | Samedi 22 Mars 1902

REDACTION : JOUDAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon) TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. Nord et départements limitrophes Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

# L'ENTR'E DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES ;

| | |
|---|---|
| ANNONCES | 0 fr. 25 la ligne |
| RÉCLAMES | 0 fr. 50 — |
| FAITS DIVERS | 0 fr. 75 — |
| LOCALES | 1 fr. 00 — |

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

## IL EST TEMPS !

On n'a pas l'air de s'émouvoir beaucoup dans le parti républicain de l'approche des élections. On est très confiant, trop confiant même...

Pendant ce temps là, les adversaires du Ministère, unis en un parti sans nom, font feu des quatre pieds. Ils multiplient les écrits et les réunions pour déterminer un courant d'opinion favorable à leurs idées.

Quand les promesses ne suffisent pas, ils emploient les menaces ; là où la persuasion est inefficace, où le chantage fait long feu, l'on corrupteur vient à la rescousse. Ils manient le mensonge avec une véritable virtuosité. La religion est vilipendée, la patrie ruinée, la banqueroute financière est prochaine, l'industrie est proche de sa ruine, la liberté violée, voilà le cliché idiot et stupide que nationalistes et cléricaux répandent à profusion.

Ils viennent, par les femmes, jusque dans les maisons particulières réveiller les abstentionnistes ou les indifférents. Ils usent de tous les stratagèmes et de toutes les calomnies.

Et pendant que les faux ralliés Piou et de Mun ; pendant que les nationalistes fantoches Jules Lemaître et Cavaignac ; pendant que les prétendus républicains progressistes Ribot et Poincaré s'en vont de Lille à Marseille, de Bordeaux à Lyon et à Nancy faire le procès du Ministère et celui de la majorité ministérielle, les républicains, les vrais, ne bougent pas. Ils ont conscience sans doute que l'agitation qui créent les cléricaux et les nationalistes est une agitation de surface qui n'entame nullement les masses profonde, et partant de là, ils dédaignent de se déranger. Cependant je les voudrais plus actifs et je les engage à ne pas trop s'endormir. Ils pourraient se réveiller ligottés et bâillonnés, ce qui est toujours une position assez embêtante.

Ce qui est plus fâcheux encore, c'est de voir les divisions qui se produisent et et là entre républicains. Tandis que le bloc antiministériel s'affirme et se condense de plus en plus, nous marchons en ordre dispersé. Heureux encore quand nous ne voyons pas les hommes d'une même Maison, se rejouir à l'idée qu'ils pourront opposer une candidature opportuniste à une candidature radicale !

Eh ! bien, assez de toutes ces divisions. Au bloc antiministériel. il faut, pour l'instant, opposer le bloc ministériel. C'est le salut de l'esprit républicain, c'est le palladium de la démocratie républicaine. Quand on voit M. Ribot à Marseille, M. Poincaré à Rouen, M. Méline à Remiremont, critiquer d'une façon acerbe et injuste les actes du Ministère, et n'avoir pas un mot de combat contre les cléricaux et les césariens de café-concert enrôlés sur la bannière de la Patrie française, on ne peut se défendre de l'idée que la République réformiste et plébéienne est en péril.

C'est en vain que ralliés, monarchistes et cléricaux se sont faits républicains. C'est en vain aussi que les anciens progressistes se réclament de la République lorsqu'ils mettent leurs mains dans celles des éternels adversaires du gouvernement républicain et du progrès social.

Non ! le drapeau républicain ne doit pas servir à abriter ceux qui, quoique s'intitulant républicains, n'ont jamais cessé de tendre des pièges à la démocratie, d'attaquer perfidement la République et ses plus ardents défenseurs, ou qui, au lieu d'apporter leurs efforts à la défense de l'esprit républicain et de la société civile, se trouvent constamment du côté des coalisés de droite, applaudis par eux et défendant leur cause.

Assez d'hypocrisie ! Assez de trahison ! Il est temps de nous reconnaître et d'agir.

De PAVEROLLES.

## AU JOUR LE JOUR

### Histoire de Coqs.

Avez-vous vû le coq de St-Sauveur ? Ce sera demain si notre coqueleur d'église ne revient point. La question du jour. Donc. hier à quatre heures, on devait camper sur le clocher de l'église rebâtie, ce coq historique où tant d'or se relève en bosse et dont l'ancêtre se comporta si vaillamment au siège de 1792. On sait que ce gallinacé de l'époque révolutionnaire reçut héroïquement de la mitraille autrichienne, alors que les Autrichiens faisaient pleuvoir sur notre ville assiégée, des obus incendiaires. Le pauvre coq s'en alla choir au pied de l'église semant ses plumes d'or dont nos Lillois firent des reliques. Depuis, le volatile avait été remplacé et semblait devoir vivre de longs jours, lorsqu'un fort méchant incendie mit l'église en ruines et le coq à la broche. Piteusement recueilli par un reporter, il s'en fut tout s'éparader dans une vitrine de hall, puis il disparut. et nul ne sut jamais ce qu'il était devenu. Qui nous dira un jour le collectionneur passionné qui fit un sort à cet échappé de poulailler et lui offrit ses invalides. L'histoire a parfois de ces lacunes.

Et voici que pour la troisième fois le coq allait chanter clair sur le clocheton de Saint-Sauveur.

Près de 250 personnes étaient, là le bec en l'air, clignant de l'œil dans l'attente de cette résurrection coqueluse. Vainement on attendit. Le soir tomba sur les pierres neuves de l'Eglise et le coq ne parut point.

Ce Chante-clair fit défaut, manquant à toutes les règles d'inauguration qui se respecte. A ce moment les Lillois crurent que les reporters se moquaient d'eux.

A quoi rimalent ces notes fantaisistes parues dans les journaux annonçant gravement « que des charpentiers occupés à la construction de l'Eglise procéderaient jeudi à 4 heures à la pose du coq au faîte de l'édifice.

Ces canards, en fait de coqs, avaient tout l'air de poser des lapins. Bientôt on sut la vérité.

Un ouvrier avait été mis en possession de l'oiseau doré et tout fier de cette prérogative il allait, coqueluse improvise, promener son gallinacé de cabaret en cabaret. On le vit à la Brasserie Faidherbe, le faisant « bailler » avec ses congénères, à l'Hippodrome, où il espérait rencontrer des lauréats à plumes du dernier tournoi. A dix heures du soir le coq avait du vent dans les ailes et le coqueleux du tangage dans les jambes. On les vit, spectacle unique, esquisser un quadrille sur la place de la Gare. Ce fut la fin. La nuit envahit complètement la ville et de grandes ombres coqueluses se profilèrent sur les murs de Lille endormie.

Au fin matin, quand un coqueleux fait midable. C'était l'ancêtre, le premier coq de Saint Sauveur, le grand père héroïque qui grondait son descendant.

Espérons que cette voix d'en haut aura ramené le petit fils dans le bon chemin et qu'aujourd'hui à quatre heures s'élèvera triomphalement dans un envol d'ailes le cher coq lillois de Saint Sauveur renîré en son logis comme le pigeon de la fable.

⁂

### Gardez vos manuscrits.

Il y a des poètes partout. Et partout les poètes passent pour n'être pas riches. Signalons donc que le concours institué par M. Sully-Prudhomme sera prochainement ouvert. Il est accessible à tous les poètes français. Il importe cependant de mentionner que le fondateur n'aime pas les formes nouvelles de vers. Aussi a-t-il déclaré dans une lettre adressée à la Société des Gens de lettres :

« Je tiens à faire le plus tôt possible bénéficier de ma fondation ceux de mes confrères qui sont demeurés fidèles à la poétique de nos anciens et communs maîtres. »

Donc, pour le moment du moins, les jeunes poètes, épris des nouveautés prosodiques, feront bien de garder leurs manuscrits par devers eux.

⁂

### Plus de timbres !

Un essai, qui va jeter la consternation dans le camp — si nombreux — des collectionneurs de timbres-poste, est celui qui vient d'être fait par le gouvernement hollandais. Il s'agit d'un nouveau mode d'oblitération. Le cachet, au lieu d'être humide, est chauffé et quand on l'applique sur la vignette, il y laisse non plus une date à l'encre grasse, mais une empreinte brûlée.

Et les petits lavages illicites deviennent impossibles ; adieu les collections aussi.

Le gouvernement hollandais ne sait pas à quoi il s'expose.

JEAN DU NORD

*Block-Notes*

## LES STATISTICIENS

*Il faut avoir à sa disposition une belle dose de patience et de sérénité pour faire certaines observations relativement aux luttes de l'humanité. Il paraît qu'un de ces philosophes, historien et mathématicien, a compulsé les annales sociales depuis l'empereur Constantin, et a chiffré ainsi la guerre du Transvaal : « La deux-cent-quatre-vingtième. »*

*Nous nous garderions bien de refaire le calcul ; il est peut-être exact.*

*Mais comme il s'est passé dix-sept siècles depuis Constantin, et qu'on n'a guère cessé de se battre pendant ce temps dans quelque partie de notre sphère, nous pensons que ce chiffre pourrait bien être un minimum.*

*Nous connaissons comme ça. Que voulez-vous ! Nous aspirons toujours à la paix et nous ne cessons de nous prendre aux cheveux.*

*C'est un mal héréditaire ; c'est une maladie de la famille humaine.*

*Et ce qui n'est pas consolant, c'est de penser que tous les efforts qu'on fait pour guérir de cette épidémie, c'est comme si on passait son temps à faire des ronds dans l'eau.*

*De plus, le carnage conserve ses caractères les plus odieux.*

*Une fois les hommes armés poussés contre « leurs frères », ils deviennent comme des tigres altérés de sang (c'est la formule). Non seulement ils tuent sans pitié, de près ou à distance, préparent des embûches, sèment les espions, ravagent et affament, mais, ainsi qu'ils l'ont fait dans les temps les plus barbares, exécutent encore les prisonniers avec un sang-froid inouï.*

*Hommes, nos frères, nous sommes plus cruels que les chacals et les léopards, qui, eux, au moins, tuent pour vivre...*

MAFFLAN.

## On dit...

Le gâteau bien de Charles Ier. — Ces jours derniers un gâteau bien de Charles Ier a été vendu aux enchères publiques 300 livres, soit 5,250 francs.

⁂

Digestion difficile. — On a trouvé dans le gosier du mammouth qui fut découvert sous les glaces de la Sibérie, des aliments qu'il absorba avant de mourir et parfaitement intacts. Or, d'après des calculs de savants, la digestion serait commencée depuis 100,000 ans !

## LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

### EN ALLEMAGNE

On constate depuis quelque temps, à Berlin, une recrudescence d'animosité, de satire mordante et de blague parsifiante dans les journaux illustrés allemands contre l'Angleterre. Les Kitchener habillés en boucher, les Edouard VII caricaturés en sanguinaire Néron, les crachoirs avec le portrait de lord Chamberlain qui fait leur réapparition, avec plus de brutalité. Il faut l'avouer, que d'esprit.

A noter, cependant, un amusant dessin de « Simplicissimus ».

Deux horsequards, longs, maires, effilanqués, la petite casquette lâchement collée sur l'oreille, devisent :

— Suivez John, dit l'un, que la couronnement du Roi n'aura pas lieu ?

— Et pourquoi ?

— Parce que les Boers refusent de nous prêter des canons pour tirer les coups de salut réglementaires.

Les cousins allemands et anglais ne sont pas, comme on le voit, près de se réconcilier.

### EN HOLLANDE

L'*Amsterdammer Weekblad* publie un croquis représentant la mise en liberté de Methuen. Le lord anglais, en chemise, slippuyant sur une béquille et une canne s'éloigne tandis que Delarey lui crie : « Va ! et représente-nous au couronnement de ton roi ».

## Nos Dépêches

*Parfit télégraphique et téléphonique*

## La Chambre

*Séances du 20 Mars*

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de M. Paul Deschanel.

### Eloge funèbre de M. Loyer

M. Deschanel prononce l'éloge funèbre de M. Loyer.

« Massieurs et chers collègues,

» Cette législature finissante nous apporte encore une triste nouvelle : notre honoré collègue, M. Loyer, député de la deuxième circonscription de Lille, vient de nous être enlevé à l'âge de 58 ans.

» Il avait vaillamment débuté dans la vie et apporta dans les malheurs de la France à la bien servir.

» Offrirer de mobiles à l'armée du Nord, il avait été cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite à la bataille de Saint-Quentin.

» Directeur d'importantes filatures, témoin des luttes et des souffrances du monde du travail, il avait donné le meilleur de son cœur à ces œuvres de prévoyance et de mutualité qui ont pris dans toute cette région un si admirable essor.

» Eu député en 1893, réélu en 1898, il fit partie des commissions relatives à la protection de l'enfance, aux tribunaux de commerce et il prit part aux débats sur le budget de la guerre et sur les sociétés de secours mutuels.

» Vous savez, mes chers collègues, avec quelle conscience il remplissait son mandat : il lui arriva là sa fièvre transporter ici, mourant, pour accomplir son devoir civique, au risque de rendre irréparable le mal qui devait l'emporter ; c'était toujours le même homme : celui du champ de bataille de Saint-Quentin.

» En adressant à sa famille et à ses électeurs l'hommage de nos regrets, nous saluons la mémoire d'un excellent citoyen, d'un patriote courageux en un mot, d'un vrai Français. »

### Démission d'un député

Le Président. — J'ai reçu de M. Lucien Biron, du sénateur, une lettre où il donne sa démission de député.

### Le Parl Mutuel

M. Chauvin dépose une proposition de loi modifiant l'article 4 de la loi sur le pari mutuel.

Il demande la suppression des bookmakers.

Un seul pari doit être autorisé : celui qui permet le prélèvement de 7 0/0 pour les œuvres de bienfaisance.

M. Charles Bernard. — Les prélèvements ne servent qu'à exercer une pression sur la conscience des électeurs : ce sont des fonds secrets dégénérés. (Protestations à gauche).

J'estime que les ministres ne devraient pas se servir de ces fonds pour faire, dans leur département, de la candidature officielle. (Applaudissements. — Bruit).

Ces distributions devraient être interdites six mois avant les élections. (Très bien; très bien).

Le ministre de l'agriculture. — Je proteste contre les allégations de M. Charles Bernard ; ce n'est pas moi qui distribue les fonds ; c'est une commission extra-parlementaire.

M. Chiché. — Que vous présidiez.

Le ministre. — Je saquis que l'ordonnateur de ses décisions. (Applaudissements à gauche).

M. Charles Bernard. — Je consiste que lors du dernier renouvellement du sénatorial auquel vous étiez soumis, vous avez fait donner 100.000 fr. à votre département. Vous ne pouvez le nier. — (Bruit).

L'urgence est déclarée, et la proposition renvoyée à la commission de législation fiscale.

La Chambre adopte, par **348** voix contre **55**, la proposition de loi adoptée par la Chambre, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de compléter le N° 1344 du tableau A, du tarif général des douanes par l'addition d'un N° 178.

La Chambre adopte, par **348** voix contre **78**, la proposition de loi relative à l'établissement d'une surtaxe d'entrepôt sur les oranges d'origine européenne importées d'ailleurs que des pays de production.

## LA TUBERCULOSE BOVINE

La Chambre aborde ensuite la discussion de l'interpellation de M. Théodore Denis sur les inconvénients du décret du 28 juillet 1898 en ce qui concerne la tuberculose bovine.

M. Théodore Denis dit que la question a une gravité exceptionnelle au point de vue des intérêts de l'agriculture.

Il conteste l'utilité de ce décret. Des travaux récents ont prouvé que la viande des animaux tuberculeux n'offrait aucun danger. Reste la question du lait. Oh ! pas le lait de Paris. C'est le lait de chèvre, Gobichon, vous aurez peut-être la colique, pour vous n'aurez pas la tuberculose. (Rires et applaudissements).

Les vétérinaires seuls défendent un décret qui constitue leur gagne-pain ; mais ce régime est onéreux pour l'agriculture. (Très bien).

Le ministre de l'Agriculture qui que l'enquête faite sur certains faits que lui avaient signalés l'orateur a démontré que ces faits n'apparaient pas exacts (Mouvements divers).

M. de Montebello revient à la charge et donne lecture de la lettre d'un maire demandant une indemnité pour un cas de tuberculose. Sa lettre était accompagnée d'un avis défavorable du sous-préfet, parce que le maire était antimonarchiste (Exclamations à gauche — Applaudissements à droite).

Le ministre, continue-t-il a donc été trompé par son enquête. Nous sommes en présence de véritables fraudes électorales (Applaudissements).

M. Jean Dupuy. — C'est la première fois qu'on ose nous faire une question sans m'en prévenir. (Appl. à gauche).

M. de Montebello. — Je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le Gouvernement à distribuer les indemnités prévues par la loi de 1884 sans se préoccuper de l'opinion politique des intéressés. »

*Cris à gauche* : L'ordre du jour pur et simple !

Le Ministre déclare accepter l'ordre du jour pur et simple. (Applaudissements à gauche. Exclamations au centre et à droite).

Il est adopté par **329** voix contre **224**.

### Proposition Rabier

L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition de M. Fernand Rabier ayant pour but d'ajouter à l'article 103 du Code de Commerce un paragraphe pour maintenir dans les tarifs spéciaux des Compagnies de chemins de fer la responsabilité pesant sur cet article.

Le président fait observer que le ministre des travaux publics a demandé à être entendu et qu'il est absent. (Exclamation. Mouvements divers.)

*Voix diverses.* — Passons outre !

La proposition est votée après urgence déclarée.

### L'affichage électoral

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur l'affichage électoral.

M. Paschal Grousset vient défendre un amendement tendant à faire désigner des emplacements réservés à l'affichage s'étendant au-dessus du sol à une hauteur de 3 mètres et divisés en compartiments de superficie égale pour chaque candidat.

Après quelques mots de M. Levraud, rapporteur qui le combat, l'amendement est repoussé.

M. Paul Faure défend un amendement tendant à étendre l'application de la loi à toutes les communes. Il faut, ou ne rien faire, une loi égale pour tous.

M. Suchetet l'appuie.

M. Millevoye dit que ce qu'on a voulu éviter, c'est le spectacle de fraude d'usage courant et scandaleux se prolonge plus longtemps, c'est que le droit d'affichage soit suspendu par l'abus même de l'affichage et qu'un candidat puisse organiser un boycottage de papier qui couvre le droit de réponse et de contradiction.

L'orateur se rallie au texte de la commission (Très bien sur divers bancs).

M. Vigouroux demande l'égalité d'affichage ou de non affichage.

L'amendement est adopté par **308** voix contre **209**.

M. Dejeante propose d'ajouter à l'article : dans tous les établissements nationaux départementaux et municipaux.

L'amendement n'est pas pris en considération.

M. Girou demande si la loi ne sera applicable que pendant la période électorale.

M. Levraud, rapporteur. — Parfaitement !

M. Girou. — Alors, en dehors de la période, les abus de l'affichage continueront.

Le président met aux voix l'article 1er ainsi conçu :

« Dans toutes les communes de France, le maire est tenu, pour toute élection au scrutin uninominal, de mettre à la disposition de chacun des candidats des emplacements ou cadres réservés qui devront répondre aux conditions suivantes :

1° Chaque emplacement ou cadre aura une surface de 8 mètres carrés.

2° Leur nombre sera strictement le même pour chaque candidat ;

3° Ils seront placés exactement dans les mêmes conditions d'exposition aux yeux du public, les uns à côté des autres ;

4° Les feux réservés, en plus ou moins grand nombre, pour le prolongement des emplacements ou cadres réservés, devront être suffisants pour que tous les candidats soient dans des conditions d'égalité absolue.

Après une discussion déclarée doubleuse, il est adopté par **297** voix contre **233**.

M. Gauthier de Clagny vient défendre une disposition additionnelle tendant à décider que le maire qui refusera de désigner à un candidat les emplacements ou cadres auxquels il a droit, sera puni d'une amende de 500 à 5.000 francs.

M. Guyot-Dessaigne, président de la commission, dit que la loi Perreau votée à la dernière séance comporte les sanctions nécessaires.

M. Perreau. — Une sanction spéciale serait nécessaire.

M. Leygues, au nom du Gouvernement, repousse l'amendement. Ce serait suspendre sur la tête des maires une mesure trop lourde. (Très bien, très bien).

Les exposer à de telles pénalités, serait les détourner d'accepter la charge des affaires publiques. (Exc. Mouv. divers).

M. Paul Bourgeois. — Quelle sanction aurez-vous, alors ?

M. Leygues. — La révocation. (Excl. Rires. Bruit).

M. Perreau insiste sur la nécessité d'une sanction.

M. Guyot-Dessaigne, au nom de la Commission accepte le principe de l'amendement ; mais trouve les pénalités exagérées. Il suffirait d'une amende de 16 à 100 francs.

M. Millevoye s'associe à cette observation.

M. Binder. — La peine serait insuffisante.

M. Breton. — Six ; 20.50, 40 déclarations de candidatures, comment le maire trouvera-t-il assez de fonctionnaires ? (Très-bien).

M. Gauthier de Clagny. — Je constate que tout le monde se rallie à la nécessité d'une sanction, sauf le Ministre.

M. Leygues. — Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas de sanction.

M. Gauthier de Clagny réduit la peine de 50 à 500 francs.

M. Antide Boyer. — Le candidat réduit sera la pour payer une amende aussi faible. Je reprends le chiffre de 500 à 5000.

Cet amendement est repoussé.

L'amendement stipulant le chiffre de 50 à 500 fr. est adopté par **268** voix contre **226**.

M. Narbonne propose l'affichage gratuit par les soins de l'administration.

On repousse l'amendement.

M. Galpin demande que les frais d'établissement des cadres soient à la charge de l'Etat.

L'amendement, repoussé par le gouvernement et la commission, est adopté par **347** voix contre **133**.

M. Héraud propose que tout candidat qui n'aura pas reçu du maire désignation d'un emplacement puisse, après constat d'huissier, choisir l'emplacement qui lui conviendra. Il faut sauvegarder les droits et les intérêts des candidats.

M. Leygues, au nom du gouvernement, déclare qu'on ne peut refuser d'accepter cet amendement, car on ne peut refuser aux candidats, idées par l'hostilité d'un maire, l'exercice de leur droit (Mouvements divers).

M. Levraud. — La commission repousse l'amendement. (Rires).

Il est adopté par **450** voix contre **36**.

M. le duc de Rohan désirerait savoir comment des cadres pourraient être réservés aux candidats de la dernière heure.

M. Levraud, rapporteur. — Le nombre des cadres n'est pas limité.

M. de Rohan. — Mais il sera impossible de prévoir le nombre nécessaire.

M. le lieutenant-colonel d'Halgouët. — Ce seront les candidats hors cadres. (Rires).

M. Bertrand. — La loi, ainsi rédigée sera pour les communes rurales, une source d'ennuis, de difficultés et de complications. (Très bien).

Je voterai contre l'ensemble.

M. Guyot-Dessaigne, président de la Commission. — Le sol est morte du moment qu'on a décide de l'appliquer à toutes les communes.

M. Millevoye reconnaît que cette loi est nécessaire dans les grandes villes.

M. Malaspina propose de limiter l'application de la loi aux villes de plus de 100.000 habitants.

M. Leygues. — La Chambre doit d'abord statuer sur l'ensemble de l'article 1er.

### Rejet de l'article 1er

L'ensemble est repoussé par **314** voix contre **149**.

M. Guyot-Dessaigne propose alors de reprendre le texte primitif de la commission (Mouvement divers).

M. Lasies vient déposer un amendement tendant à attribuer à chaque candidat un certain nombre d'affiches exécutées sur le nombre des électeurs.

Il demande le renvoi de sa proposition à la commission.

M. Guyot-Dessaigne. — Cette proposition inacceptable.

L'amendement Malaspina est repoussé par **299** voix contre **260**.

M. Defontaine propose de limiter l'application de la loi aux chef-lieux de cantons et d'arrondissements et aux villes de plus de 15.000 habitants.

M. Gauthier de Clagny. — Je demande le renvoi à la commission. Nous faisons ici une œuvre ridicule (Très bien).

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

On prononce le renvoi.

La Chambre décide ensuite de discuter à la séance de mardi le projet relatif aux octrois, spécialement à son remplacement pour la ville de Paris.

M. Leygues demande à la Chambre de discuter ensuite la question des chemins de fer Tunisiens.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 6 h. 50 et renvoyée à demain 2 h.

## Physionomie de la Chambre

Il paraît que, malgré les résultats proclamés mardi l'amendement Pourquery de Boisserin, portant à six ans la durée du mandat législatif, n'était pas voté du tout.

Déjà, hier, les chiffres inscrits au *Journal officiel* avaient sensiblement abaissé la majorité en faveur de l'amendement ; aujourd'hui les rectifications formulées à la tribune en été si nombreuses que cette majorité s'est transformée en minorité.

Tout compte fait, l'amendement Pourquery de Boisserin serait repoussé à trois voix ; mais selon la tradition les chiffres annoncés par le Président sont tenus pour valables et le vote reste acquis.

Nous verrons maintenant ce que fera le Sénat ; on dit qu'en présence des contestations qui se sont élevées, la Haute-Assemblée repoussera l'amendement Pourquery de Boisserin afin de fournir à la Chambre l'occasion de se prononcer à nouveau.

Ce n'est point d'ailleurs la seule surprise que nous aura ménagé ce débat sur la loi électorale. Le projet sur l'affichage déjà soulevé l'autre jour a donné lieu aujourd'hui à une discussion d'une rare incohérence.

Pendant la plus grande partie de l'après-midi on a patauqué dans les amendements pour en arriver à repousser en bloc tout ce qu'on avait adopté en détail.

Mais la commission ne s'est pas tenue pour battue, elle a repris, après l'avoir abandonné, son texte primitif et l'on a recommencé sur de nouveaux frais.

On n'a pas été loin comme cela, qu'au bout d'une demi heure on s'est heurté à de telles difficultés que pour éclaircir le débat on a dû renvoyer une seconde fois le projet à la commission. C'est égal, voilà une singulière façon de discuter.

T. H.

## SÉNAT

*Séance du 20 Mars*

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Fallières.

## LE BUDGET DE 1902

On reprend la discussion générale du budget.

M. de Lamarzelle fait observer qu'il n'a rien à ajouter aux critiques formulées sur la situation financière par MM. Ribot et Cailloux à la Chambre et par M. Dubost au Sénat.

L'orateur fait observer que le régime démocratique n'est pas un régime à bon marché, car nous sommes condamnés à voir nos budgets futurs augmenter de la prodigalité des brosses et des exigences des classes laborieuses.

M. de Lamarzelle croit qu'il est cependant possible de réaliser des économies, à la condition que l'on réduise les dépenses des administrations l'organisation même du budget. En attendant, nous vivons de notre fortune, sur notre bas de laine, comme le disait M. de Witte ministre des finances de Russie.

M. Caillaux, ministre des finances. — Ce propos a été démenti.

M. Magnin. — M. de Witte n'a pas tenu ce langage en parlant d'un pays auquel le sien a emprunté 7 milliards.

M. de Lamarzelle. — Quoi qu'il en soit, nous vivons de notre fonds, non sur notre mouvement d'affaires et nos bénéfices. Ce pourtant de ce côté qu'il faudrait chercher le salut, malheureusement M. Caillaux a tenu à plusieurs reprises, à l'égard du régime douanier, des propos mensongés, dont il y a lieu de conclure que le ministre des finances s'en réjouit décidé à guerre au régime économique du pays. La Nation doit être avertie. La droite n'oubliera pas de lui signaler le danger. (Applaudissements à droite).

La discussion générale est close.

Le budget du Commerce et de l'Industrie est adopté sans discussion, ainsi que le budget des Ecoles des Arts et Manufactures.

## LES AFFAIRES ETRANGERES

M. Edouard Millaud, rapporteur du budget des affaires étrangères, félicite le ministère des réformes qu'il a introduites dans son administration.